
COMMUNIQUÉ

Embargo jusqu'à 20 h

Gel du taux de taxation et maintien du niveau de services aux citoyens à Bromont

Bromont, 12 décembre 2011 – Le budget 2012 de la Ville de Bromont comporte un gel des taux de taxation (avec un taux résidentiel de 0,82 \$ du 100 d'évaluation) et des modifications à quelques tarifications, tout en assurant la durabilité et la qualité des services, conformément aux orientations décidées par le conseil de ville en septembre dernier.

L'accroissement des dépenses de la Ville a été limité en tenant compte, entre autres, de l'indice des prix à la consommation. Grâce en partie, à un secteur résidentiel en pleine croissance, la Ville conserve sa vitalité financière. L'amélioration continue de ses services fait partie des priorités des membres du conseil tout comme la démarche visant le développement durable, débutée il y a quelques mois et en voie d'être complétée.

En ce qui a trait à la tarification, la majoration du compte de taxe sera de 25 \$ soit 0,9 % pour les propriétaires résidentiels desservis par le réseau d'aqueduc et la majoration du compte de taxe de 5 \$ sera 0,18 % pour les propriétaires résidentiels non desservis par le réseau d'aqueduc.

La gestion des eaux de surface et des eaux usées entraînera en 2012 des investissements en infrastructures notamment pour corriger des problèmes qui ont été relevés par les pluies abondantes de l'été dernier.

En parallèle, la Ville de Bromont poursuivra ses efforts afin de favoriser le développement économique.

En résumé, grâce à sa croissance et à sa santé financière, la Ville de Bromont peut continuer à maintenir le niveau de service à ses citoyens auxquels ils sont habitués, tout en continuant d'investir dans ses infrastructures et en se constituant une réserve pour les années futures, le tout dans le respect des principes de développement durable.

- 30 -